



Réduction de l'abattement fiscal : un vote lamentable

Le gouvernement vient de faire voter par sa majorité la réduction de l'abattement fiscal de 40 % actuellement en vigueur à Mayotte. Tous les députés ultra-marins à l'exception notoire d'une députée de Mayotte ont voté contre. De qui se moque le gouvernement quand il parle de justice sociale ou de mesure « Robin des bois » selon l'expression de M. Darmanin alors qu'il a supprimé l'ISF et qu'il n'arrive pas à lutter contre la fraude fiscale ?

Cette mesure est en réalité une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des classes moyennes des territoires ultra-marins et notamment des fonctionnaires. On fait payer aux territoires pauvres leurs investissements en crèches et écoles à hauteur d'un fonds de 70 millions, prétexte officiel de la mesure. Là où il faudrait une subvention massive de l'État, le gouvernement préfère faire les poches des ultra marins. Payer vous-même ce dont vous avez besoin et ne demandez rien à l'État ! Voilà tout ce que le gouvernement propose pour faire face aux immenses besoins de Mayotte.

C'est un pur scandale car d'une part ce gouvernement est incapable de procéder à la mise en place d'un plan d'urgence à la hauteur des besoins de Mayotte en particulier pour son système éducatif et d'autre part il baisse une fois de plus les conditions d'attractivité financière susceptibles de faire venir et de stabiliser les professionnels dont Mayotte a tant besoin pour son développement dans tous les domaines notamment le service public d'éducation. Bien mauvaise façon de commencer les supposées négociations sur l'attractivité pour lesquelles notre organisation syndicale sera conviée en groupe de travail au vice-rectorat.

Hélas, il y a fort à parier si nous n'y prenons garde que cette mesure soit la préfiguration de la suppression tout court de cet abattement. Quoi qu'il en soit non seulement le SNES Mayotte s'y opposera mais il continuera de proposer des mesures d'allègement fiscal sur les indemnités à rebours de ce type de politique.